



Réponse du Conseil communal à l'interpellation no 12-610 du groupe socialiste intitulée « Fermeture de la crèche de Peseux « Les Puzzles » que fit la Ville ? »

(Du 24 septembre 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 5 septembre 2012, le groupe socialiste, par Mmes et MM. Philippe Loup, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Natacha Erard, Martine Docourt Ducommun, Sabrina Rinaldo Adam, Edlira Dedja Bytyqi, Grégoire Oguey, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust et Patrice de Montmollin, a déposé l'interpellation dont la teneur est la suivante :

« À l'annonce de cette fermeture de la crèche « Les Puzzles », le groupe socialiste se demande si la Ville de Neuchâtel proposa quelque soutien afin de maintenir cette crèche ouverte.

Suite à cette fermeture, la Ville s'approcha-t-elle du personnel ainsi licencié pour lui suggérer de postuler à des postes disponibles au sein des crèches de la Ville ?

Les crèches de la Ville ont-elles répondu favorablement à des parents de Peseux mis dans l'embarras face à cette fermeture ? ».

Cette interpellation a été déposée le 5 septembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 septembre 2012. En accord avec les interpellateurs, nous y apportons la réponse écrite ci-après, en application de l'article 57 du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

1. Introduction

L'interpellation témoigne de la préoccupation du Conseil général pour venir en aide aux familles qui se trouvent, d'un jour à l'autre, sans solution de garde pour leurs enfants. C'est une préoccupation que nous partageons.

2. Les éléments factuels

Concernant le cas des Puzzles à Peseux, il convient de rappeler qu'il s'agissait d'un accueil privé et que la directrice de la crèche en était la seule propriétaire. Le Service cantonal de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), seule Autorité de surveillance compétente, l'avait intégré au plan d'équipement cantonal. Ainsi, la Ville de Neuchâtel a régulièrement, comme la loi le prévoit, contribué au coût du placement des enfants de notre commune.

Ceci dit, lorsque l'affaire des Puzzles a éclaté, tous les acteurs publics, cantonaux et communaux, se sont mobilisés pour remplacer immédiatement les éducatrices suspendues, pour permettre le fonctionnement de cette structure jusqu'à décision au sujet de son maintien ou de sa fermeture et, finalement, pour trouver, dans la mesure du possible, des alternatives pour les enfants et familles.

Les interpellateurs souhaitent savoir ce que la ville a entrepris concrètement :

- La Ville de Neuchâtel n'a aucune autorité pour intervenir sur le territoire de Peseux pour maintenir ou fermer une crèche privée.
- Néanmoins, en contact avec le SPAJ dès la mise à jour de la problématique, en mars 2012, nous avons proposé le soutien de nos services par le biais notamment de personnel éducatif. Cette mesure n'a finalement pas été nécessaire.
- Parmi le personnel licencié des Puzzles, 3 collaboratrices ont été engagées dans les structures de la Ville et remplacent des personnes qui ont démissionné ou réduit leurs taux d'activité.
- Quelques temps avant la fermeture de la crèche, sentant l'insécurité des familles qui ignoraient si elles pouvaient conserver

une place au sein des Puzzles, nous avons décidé de considérer comme prioritaires les demandes de placement venant de ces familles. Nous en avons informé Madame la conseillère communale responsable de ce domaine à Peseux. Nos structures préscolaires accueillent ainsi aujourd'hui six enfants venant des « Puzzles ».

- Concernant les enfants scolarisés provenant des Puzzles dans nos structures parascolaires, nous rappelons que cet accueil est directement lié au lieu de scolarisation des enfants. Etant donné que notre collège des Charmettes se trouve tout près de la limite communale, nous avons accepté de scolariser deux enfants aux Charmettes et de les accueillir ainsi au Tipi, notre structure parascolaire située à proximité. S'il s'agit d'une opération pour le moins inhabituelle, nous estimons que, dans l'esprit de l'école obligatoire commune, l'éorén, et du bon voisinage nous pouvons fournir ce soutien. Précisons encore que notre commune a également renoncé à facturer l'écolage pour le restant de cette année civile, car dès le 1.1.2013 les budgets scolaires seront réunis dans un seul. Il s'entend que les deux enfants accueillis au Tipi n'ont pas bloqué des places pour des enfants de la ville, le Tipi a pu absorber toutes les demandes justifiées.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 12-610.

Neuchâtel, le 24 septembre 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol